

LE FINANCEMENT D'UN PROJET DE BIOMASSE : L'ANALYSE DU BANQUIER

Colloque AQPER 2013

GÉRARD MOUNIER
Directeur principal, Énergie et infrastructures
Secteur Commercial

- **La Banque Laurentienne**
- **L'équipe Énergie et infrastructures**
- **Remarques préliminaires sur les projets de biomasse**
- **Avant de lancer le processus de financement**
- **Les risques**
 - Approvisionnement
 - Construction
 - Opérationnels
 - Marché
- **Le montage financier**
- **La revue diligente**
- **En Bref...**





HISTORIQUE

- **Fondée en 1846.**
- **Siège social au Québec.**
- **Plus de 4000 employés.**
- **158 succursales.**
- **36 centres d'affaires commerciaux.**
- **15 bureaux de courtage.**
- **Plus de 35 milliards de dollars d'actifs.**
- **3^e plus important réseau de succursales au Québec**



Équipe spécialisée et dédiée pour ce secteur d'affaires .

➤ Projets réalisés dans le domaine des énergies renouvelables:

- Parcs solaires
- Parcs éoliens
- Barrages hydro-électriques
- Projets de biomasse

➤ Financement d'autres projets en:

- Efficacité énergétique
- Réseaux thermiques
- Traitement des eaux
- Valorisation des déchets

➤ Participation aux PPP en infrastructures



➤ Types de financements offerts :

- Crédits de construction
- Prêts à long terme
- Swaps de taux d'intérêts
- Couverture du risque de change
- Taux fixes / taux variables
- Spécialisation dans les projets de taille moyenne

- Environ **20% des nouvelles demandes** de financement concernent des projets de biomasse. Seulement 1 sur 5 sont au stade du financement.
- L'approvisionnement demeure la problématique principale.
- Une fois l'approvisionnement sécurisé, le risque de production est en principe inexistant, pour autant que la technologie soit fiable.
- Les premiers projets de biomasse (cogénération) ont été réalisés en marge d'une papetière. Ces projets souffrent encore de l'image laissée par la récession de l'industrie des produits forestiers.
- Beaucoup de projets de biomasse réalisés précédemment n'ont pas eu les résultats attendus, d'où la prudence des prêteurs et des investisseurs.

- Principe général : sécuriser tous les intrants et les extrants.
- Un projet devient « bancable » lorsqu'un contrat de vente de l'extrant a été signé à un prix déterminé (élimination du risque de marché).
- Planifier les délais : en moyenne 6 mois pour mettre en place un financement de projets (de 3-4 mois à 1,5 ans).
- Nécessité d'un modèle financier complet pour permettre des simulations.
- Organiser la gestion de la documentation (*Data room*).
- Un banquier est un **prêteur** et non un **investisseur**. La manière d'analyser le projet sera différente.
- Le **prêteur** n'est pas le **conseiller financier** : il s'agit de deux rôles distincts.
- L'expérience (risque d'exécution) et la solidité financière du promoteur (capacité de réinjection) demeurent des éléments déterminants.
- L'acceptabilité sociale a-t-elle été considérée?

- La problématique de l'approvisionnement demeure critique. L'eau, le soleil et le vent sont gratuits. La biomasse est un produit pour lequel le prix varie dans le temps en fonction de l'offre et la demande.
- **L'évolution du prix** de la matière première dans le temps sera-t-elle en corrélation avec celui des extrants?
- Outre le prix, la **disponibilité de la ressource** dans un rayon raisonnable (coût de transports) constitue une autre contrainte importante.
- Un projet intégré permet d'aligner les intérêts du fournisseur de biomasse et du producteur de bioénergie, **MAIS** ce modèle d'affaires s'éloigne alors du financement de projet pour devenir un risque corporatif...
- La **diversification** des sources d'approvisionnement et l'**autonomie** d'un projet demeurent les meilleurs atouts vis-à-vis d'un prêteur.
- Les sources d'approvisionnement les plus inattendues sont parfois les meilleures (stocks de résidus existants, cultures spécifiques, risque assumé par le client, etc.).

- Construction = période à haut risque pour le prêteur.
- L'analyse du risque portera en grande partie sur le constructeur. Son expérience, sa solidité financière, ainsi que les garanties qu'il pourra fournir seront des éléments déterminants.
- Nécessité de signer un contrat « clé en main »
- Nécessité de prévoir un budget de contingence suffisant.
- Prévoir une couverture du risque de change pour les achats d'équipement à l'étranger.
- La planification de la construction demande une expertise en gestion de projet de la part du promoteur ou à défaut, d'un consultant spécialisé.
- Un recours sur les actionnaires peut être exigé durant la phase de construction.

- Expérience de l'opérateur et/ou des partenaires?
- Technologie prouvée. Nécessité de présenter une étude d'ingénierie convaincante.
Un prêteur ne sera pas nécessairement porté à financer une innovation technologique, à la différence d'un investisseur.
- Importance d'obtenir une garantie de performance du manufacturier.
- Nécessité d'un bon contrat de maintenance.
- Programme d'assurance complet, qui fera l'objet d'une expertise spécifique par un consultant mandaté par le prêteur.
- Disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée sur le site?

- Risque en principe éliminé par le contrat de prise ferme. En l'absence de contrat, le projet devient exposé au risque de marché (volume et prix) et devient moins facilement finançable par un prêteur.
- Importance de la corrélation entre l'**indexation du prix** de l'extrant et l'**évolution des coûts d'approvisionnement** et de production.
- Attention particulière sur les coûts de transports, ainsi que le risque de change à l'export.

- Les projets de biomasse sont habituellement considérés comme les plus risqués, d'où la nécessité d'un montage financier plus conservateur.
- Idéalement 30 % d'équité de départ, mais minimalement 15 % à 20 %.
- À la différence d'autres types de projets, le montage nécessite un **fonds de roulement** adéquat dès le départ (minimum 1.20:1.00).
- **Réserve de service de la dette** minimum de 6 à 12 mois. **Réserve de maintenance** suffisante pour couvrir les imprévus.
- Nécessité de couvrir le risque de taux : taux fixes ou taux variables + swap.
- Le **scénario** réaliste (*Base case*) doit aboutir à un ratio de couverture du service de la dette de minimum 1.35x - 1.40 x. Le pire scénario doit être au-dessus de 1.00x.
- Établir des « *stress scénarios* » (inflation, coûts de maintenance, etc.).
- Audit du modèle financier par une firme comptable reconnue.

- La revue diligente est une étape importante qui peut remettre en cause tous les paramètres du financement.
- La **qualité des intervenants** (ingénieur indépendant, avocat, consultant en Assurance, auditeur...) constitue un élément rassurant pour le prêteur.
- Cherchez à réaliser des économies sur la revue diligente et/ou la documentation légale ne fera qu'insécuriser le prêteur et retarder le projet.
- Les **frais de transactions** (revue diligente, frais bancaires, documentation légale, etc.) pénalisent les petits projets, mais demeurent incontournables.

➤ **Conclusion : les clefs du succès**

- Préparation
- Conseil
- Créativité

Gérard Mounier, Adm.A.

Directeur principal

Énergie et infrastructures, Secteur Commercial

Banque Laurentienne

514-284-4500 poste 4715

Gerard.Mounier@BanqueLaurentienne.ca



Gérard Mounier